

Les fêtes jubilaires ont provoqué une explosion d'enthousiasme et de foi au sein de l'Eglise Militante. Elle s'est levée d'un commun accord pour environner le Vicaire de Jésus-Christ des "marques de son respect, des largesses de sa libéralité et des témoignages publics de son allégresse."

L'Eglise du ciel s'est unie à celle de la terre dans une ineffable communion de joie, en entendant le Pontife Suprême décerner "les honneurs souverains ou le culte des Bienheureux" à plusieurs héros chrétiens dont les vertus éminentes et les miracles avaient été juridiquement reconnus."

Mais pour donner comme un couronnement à ces fêtes du ciel et de la terre, Notre Saint-Père a voulu faire profiter aux âmes du purgatoire les biens spirituels qui s'échangent dans la communion des Saints. Il a ordonné à cet effet— et nous portons ces ordres souverains à votre connaissance— un jour de grande et solennelle expiation, qu'il a fixé au dernier dimanche de septembre. Par une dérogation aux lois de la Sainte Liturgie que lui seul peut permettre, à la place de la messe de paroisse et de communauté, dans les paroisses, séminaires, collèges et autres maisons religieuses, il y aura une messe solennelle pour les morts, qui sera celle de la commémoration des morts. Tous les prêtres sont invités à dire cette même messe et à profiter de la faveur de l'autel privilégié qui leur est accordée.

Et pour piquer davantage la dévotion des fidèles et les exciter à répondre à son appel, le S. Père concède une indulgence à gagner ce jour là, aux conditions ordinaires, pour le soulagement des âmes du purgatoire.